

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération n° CCAS-DEL2025-46

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

Objet : Décision modificative n°1, budget du CCAS, exercice 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Marcel-LAFOUASSE – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
Mme	Rokhaya	KEITA	Présidente de l'association ODAAS
M.	Michel	BÂTARD	Président Halte Répît

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Maïram SY représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Laurent GUIGNARD représenté par Mme Annick RAMEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. Maurice BOISDON, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIENT ABSENTS : Mme Sylvie YONLI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annick RAMEAU.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du Budget Primitif 2025 – Budget CCAS en date du 4 avril 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 1 abstention (Mme Maryline COMMEIGNES).

- Approuve la Décision Modificative n°1 du Budget 2025 du budget du Centre Communal d'Action Sociale qui s'équilibre en fonctionnement à 100 000,00 € et à 3 000,00 € en investissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Vice-Président
Gilbert DALLERAC

